

Réunion du 16 Octobre 2020

L'an deux mil vingt le seize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Hypercourt, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LEBRUN, maire de la Commune.

Présents : Monsieur Ghislain VERVAEKE, Monsieur Francis LELEU, Monsieur Ludovic PATTE, Monsieur Jean-Luc BEKAERT, Madame Francine PETIT, Madame Josiane COPPE, Monsieur Alain LEBRUN, Monsieur Olivier NUTTENS, Madame Angélique DUQUENNE, Madame Agnès VASSEUR, Monsieur Philippe VERRIER, Monsieur David RAKOWSKI,

Absents : Monsieur Michel FAVREL, Monsieur Julien DRYHYNIEZ, Monsieur David MARQUANT, Monsieur Gauthier TARGET,

Pouvoirs : Monsieur Michel FAVREL à Monsieur Philippe VERRIER.

Madame Agnès VASSEUR a été nommée secrétaire.

Il est fait lecture du compte-rendu de la réunion du 02 Juillet 2020. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

30/2020 Elections des membres de la CIIAF pour le Canal Seine Nord Europe :

Monsieur la Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au vote du nouveau collège des propriétaires de la CIIAF. Il précise qu'une parution au Courrier Picard a été effectuée dans un délai minimum de 15 jours avant ledit vote, et que la Mairie a reçu les candidatures suivantes :

- Mr Ghislain VERVAEKE demeurant 25 Route Nationale - Omiécourt à HYPERCOURT
- Mr Francis LELEU demeurant 20 Rue d'Omiécourt - Pertain à HYPERCOURT
- Mr André LE ROY demeurant 28 Rue de Berseaucourt - Pertain à HYPERCOURT
- Mr Gérard ALEXANDER demeurant 9 Rue de Nesle - Pertain à HYPERCOURT
- Mme Marie-Pierre MAILLE demeurant 5 Grande Rue - Pertain à HYPERCOURT

Mr le Maire est membre d'office, et Mr LELEU Francis sera le Conseiller Municipal représentant. Il est par ailleurs nécessaire de nommer 2 titulaires et 1 suppléant, le collège est élu comme suit :

<u>1^{er} titulaire :</u>	Mr VERVAEKE	9 voix
	Mr LE ROY	1 voix
	Mr ALEXANDER	1 voix
	Mme MAILLE	0 voix
	Abstentions	2 voix

Mr Ghislain VERVAEKE est élu à la majorité comme 1^{er} titulaire de la CIIAF.

<u>2^{ème} titulaire :</u>	Mr LE ROY	0 voix
	Mr ALEXANDER	8 voix
	Mme MAILLE	3 voix
	Abstentions	2 voix

Mr Gérard ALEXANDER est élu à la majorité comme 2^{ème} titulaire de la CIIAF.

<u>Suppléant</u> :	Mr LE ROY	1 voix
	Mme MAILLE	10 voix
	Abstentions	2 voix

Mme Marie-Pierre MAILLE est élue à la majorité comme suppléant de la CIIAF

Le collège de la CIIAF du Canal Seine Nord Europe pour la Commune d'Hypercourt se compose comme suit :

Maire :	M. Christian LEBRUN
Conseiller municipal :	M. Francis LELEU
1 ^{er} Titulaire :	M. Ghislain VERVAEKE
2 ^{ème} Titulaire :	M. Gérard ALEXANDER
Suppléant :	Mme Marie-Pierre MAILLE

31/2020 Nomination de la commission de contrôle de la liste électorale :

Le Maire sur demande de la Sous-préfecture de Péronne - Service des Elections a procédé à la nomination des membres de la commission de contrôle de la liste électorale, établie comme suit :

Représentants du conseil municipal :

Titulaire :	Mr DRYHYNYEZ Julien
Suppléant :	Mr NUTTENS Olivier

Représentant de l'Administration :

Titulaire :	Mme FAVREL Géraldine (ADAM)
Suppléant :	Mme FERU Christine

Représentant du TGI :

Titulaire :	Mme VANDEPUTTE Sylvie (MUNDUTEGUY)
Suppléant :	Mme WALBROU Danièle (ASSET)

32/2020 Autorisation de poursuites pour le comptable public :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 1617-24 ;
Vu le décret n° 2009-125 du 03 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité ;

Considérant que le décret n° 2009-125 du 03 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales ;

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'opposition à tiers détenteur et de saisies.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité après en avoir délibéré :

- De donner au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'opposition à tiers détenteurs et de saisies pour le budget de la Commune d'Hypercourt, et de fixer les seuils de notification à 150 € avant la procédure de poursuites.

33/2020 Encaissement de chèques de remboursement :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il arrive parfois que des chèques de remboursement de trop perçus reviennent à la Commune, et qu'il est donc nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir procéder à l'encaissement de ceux-ci ; et propose donc de prendre une délibération valable pour l'ensemble des chèques présentés à la Commune au cours de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité en faveur de ladite délibération.

34/2020 Délibération relative au compte 6232 - Fêtes et Cérémonies :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de compléter la délibération existante concernant l'imputation à l'article 6232 - Fêtes et Cérémonies afin de la rendre la plus complète possible. Et propose donc qu'il soit rattaché audit article :

- Toutes les dépenses liées à des événements à caractère d'intérêt général, civique, économique, culturel, sportif, scolaire, social, ou patriotique (inaugurations, animations, spectacles, feux d'artifices, concerts, récitals, expositions, vernissages, rencontres, conférences, débats)
- Toutes les dépenses liées aux cérémonies et inaugurations de la commune de type pavoisements, décorations, illuminations, signalétiques (banderoles, fléchages), écharpes et insignes d'élus, bouquets, couronnes ou gerbes de fleurs, compositions florales, livres, gravures, coupes, médailles, trophées, tous objets publicitaires ou promotionnels, objets et emballages de souvenir ou de récompense ou de reconnaissance ou de remerciements, les cartes cadeaux.
- Tous produits alimentaires (de type boissons froides ou chaudes, confiseries, tous frais de bouche ou traiteur, pâtisserie, boulangerie, charcuterie ou viande, fruits et légumes, condiments et toutes substances similaires ajoutées à des plats, fromagerie), toutes autres denrées comestibles (solides ou liquides), ainsi que tous les accessoires de service (nappage, serviettes, vaisselle, verres, couverts, notamment).

- Tous frais d'achat, de contrôle ou de vérification, de réparation ou de remplacement, de location de matériel (appareils de cuisine, éclairage, chauffage, climatisation, sonorisation, projection audio-visuelle, barrières, tentes ou chapiteaux, matériels scéniques et podiums, cabines sanitaires, tables et chaises), les frais d'annonces ou d'insertions, d'édition, plaquettes, de pochettes ou documents de bienvenue, de publicité (affiches, dépliants,
- prospectus, ...), les règlements des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations (SACEM, SPRE).
- Tous frais de restauration, de transport, d'accueil, d'hôtellerie ou d'hébergement temporaire.
- Tous frais ou prestations d'intervenants extérieurs, de musiciens ou d'artistes (y compris les charges sociales ou accessoires), de surveillance, de sécurité, de droit d'auteur.

Monsieur le Maire précise que ladite délibération sera valable pour une année, et renouvelable par tacite reconduction jusqu'à modification de cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve dans toute sa teneur la liste de principe fixant les caractéristiques des dépenses prises en charges à l'article 6232 - Fêtes et Cérémonies du budget communal.

35/2020 Aide du Conseil Départemental :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de moins de 1 000 habitants peuvent bénéficier d'aides du département pour la réalisation de projets tels que le patrimoine ou la voirie.

Il précise également que cette année le Conseil Départemental octroie une enveloppe supplémentaire de 3 000 € pour tout projet compris dans une fourchette de 6 667 € minimum et de 10 000 € maximum.

Aussi, il propose de solliciter le Conseil Départemental pour les travaux de remise en sécurisation des mares.

Plan de financement :

- Sécurisation des mares	€
- Aide Départementale	€
- Autofinancement	€

Total	€uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention de la dite subvention pour tous travaux relatifs à la sécurisation des mares, suivant le plan de financement proposé.

36/2020 Groupement de commandes pour les appareils de défense contre l'incendie par le SIEP du Santerre :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu une convention du SIEP du Santerre relative au groupement de commandes des appareils de défense contre l'incendie pour l'ensemble des sites de la commune d'Hypercourt, et précise que le coût du contrôle sera de 60 € H.T par appareil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Mr le Maire de signer ladite convention avec le SIEP du Santerre.

37/2020 Décision modificative 2020-001 – Budget 2020 :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, considérant que les crédits du chapitre 67 se révèlent insuffisants,

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative suivante :

Chapitre 67	Article 673	+ 200.00 €
Chapitre 11	Article 615 228	- 200.00 €

38/2020 Décision modificative 2020-002 – Budget 2020 :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, considérant que les crédits du chapitre 16 se révèlent insuffisants,

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative suivante :

Chapitre 16	Article 165	+ 1 000.00 €
Chapitre 21	Article 21 534	- 1 000.00 €

39/2020 Aides aux jeunes agriculteurs :

Mr Francis LELEU informe que Mr BLONDEL est un jeune agriculteur qui, conformément au dispositif mis en place depuis le 1^{er} janvier 1992, peut bénéficier du dégrèvement de la taxe foncière, et propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens pour l'ensemble des agriculteurs installés sur le territoire d'Hypercourt.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité un dégrèvement de la taxe foncière à hauteur de 50 %, pour une durée de 5 ans, pour l'ensemble des jeunes agriculteurs du territoire de la commune.

Questions Diverses :

Christian LEBRUN > Mr LEGER a fait une demande de subvention auprès de la commune pour faire une formation CASES. Le montant nécessaire serait à hauteur de 1 615 €. Le Conseil municipal demande de plus amples informations avant de se prononcer (raison de ce changement professionnel, est-ce sa première demande de formation, son CV, a-t-il une embauche d'assurée, etc ...)

Propose les devis pour la mare de Pertain

Alex Paysage 5 032 € H.T

LDM 4 000 € H.T

Le devis de LDM est retenu.

Demande au Conseil qui serait d'accord pour déplacer les réunions du vendredi soir au mardi soir pour éviter à la secrétaire de revenir exprès alors qu'elle pourrait enchaîner derrière sa journée de travail du mardi.

Plusieurs personnes signalent préférer le vendredi mais viendrait tout de même le mardi. Mr VERRIER répond d'un non ferme et définitif. Il donc décidé d'organiser les réunions en alternance le mardi et le vendredi et de faire venir Mme LE ROY Martine pour les réunions du vendredi et Mme BARDIN Laetitia pour celles du Mardi.

J-Luc BEKAERT > Soulève le problème des travaux d'effacement de réseaux et demande à ce que ce les travaux dans la globalité apparaissent systématiquement à l'ordre du jour des réunions de Conseil.

- Il y a de nombreux dégâts sur plusieurs sites en chantier et demande à ce qu'une réunion soit organisée avec ENEDIS + FDE 80 + leurs sous-traitants + l'huissier qui a fait le constat avant le début des travaux, afin d'évaluer le montant d'une remise en état. (Réunion le 02 Novembre).

Informe avoir regardé les tarifs pour une échelle et un escabeau 7 marches pour les agents techniques et présente les tarifs de l'Ets Coquard (573 € H.T) et Gedimat (588.50 € H.T). Il est évoqué l'achat d'un escabeau sécurisé et d'une échelle.

Francis LELEU > Informe des prix proposés par l'Ets LDM pour les travaux de la dalle de l'ancienne salle des fêtes à hauteur de 2 250 € H.T. + la création d'une aire de lavage à hauteur de 2 000 € H.T.

Demande des précisions sur la taille des tuyas souhaitée vers l'école d'Omiécourt (maison de M. DUQUENNE).

Philippe VERRIER > Soulève avoir vu un employé communal travaillant en tongues cet été alors qu'ils ont du matériel de sécurité fourni par la commune.

Evoque la possibilité de faire faire une formation pour travail en hauteur aux agents communaux et refaire de la prévention des risques.

David RAKOWSKI > Demande si le personnel communal a suivi une formation sur l'accueil du public car soulève le manque de politesse et de savoir-vivre des agents communaux et le travail de la mairie non fait suite à sa demande de câble qui pendait.

Agnès VASSEUR > Qu'en est-il de la taille des tilleuls dans la cour de l'école d'Omiécourt ?
Mr le Maire vient de recevoir un devis.

Ludovic PATTE > Demande s'il serait envisageable d'envoyer les questions diverses à l'avance, par mail, et de mettre d'office les travaux à l'ordre du jour.

Fin de séance 21 h 40

N° Délibération	Objet de la délibération	N° Page
30/2020	Elections des membres de la CIIAF pour le Canal Seine Nord Europe	26-27
31/2020	Nomination de la commission de contrôle de la liste électorale	27
32/2020	Autorisation de poursuites pour le comptable public	27-28
33/2020	Encaissement de chèques de remboursement	28
34/2020	Délibération relative au compte 6232 - Fêtes et Cérémonies	28-29
35/2020	Aide du Conseil Départemental	29
36/2020	Groupement de commandes pour les appareils de défense contre l'incendie par le SIEP du Santerre	30
37/2020	Décision modificative 2020-001 – Budget 2020	30
38/2020	Décision modificative 2020-002 – Budget 2020	30
39/2020	Aides aux jeunes agriculteurs	30-31

EMARGEMENTS

LEBRUN Christian		Olivier NUTTENS	
VERVAEKE Ghislain		Angélique DUQUENNE	
Francis LELEU		Agnès VASSEUR	
Ludovic PATTE		Philippe VERRIER	
Jean-Luc BEKAERT		David RAKOWSKI	
Francine PETIT		Michel FAVREL Pouvoir à Philippe VERRIER	
Josiane COPPE			
Alain LEBRUN			